



Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère
Monsieur Michel REYDON
14 route de Sauveplane
48160 COLLET DE DEZE

Mende, le 1^{er} avril 2025

Nos Réf. : La Présidente,
TC/NB

Objet : Modification simplifiée n°2 du PLUi

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité la Chambre d'Agriculture pour un avis concernant la modification du PLUi des Cévennes des Hauts Gardons ayant pour objet de préciser le règlement écrit du PLUi concernant le secteur agricole et la diversification des activités.

La modification aura pour but de faciliter la diversification des activités pour le confortement des exploitations agricoles. Notamment en venant préciser les activités possibles comme les constructions et installations nécessaires à la transformation, conditionnement et commercialisation des produits agricoles.

Le but est de permettre de développer les activités de vente à la ferme et les filières courtes de distribution pour favoriser l'offre de commerces à la population locale et la diffusion des produits du terroir.

Les conséquences ne pouvant qu'être positives pour les exploitations agricoles en diversifiant et développant leurs activités économiques, la Chambre d'Agriculture émet **un avis favorable** à la modification simplifiée numéro 2 du PLUi Cévennes des Hauts Gardons.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente
Christine VALENTIN

